

02 AVRIL 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 2 avril 2001 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER  
PIERRE BRASSARD  
ONIL COUTURE

JEAN-GUY TARTE

Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur ANDRÉ BENOÎT, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2001-04-137 1. 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2001-04-138 2. 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 MARS 2001

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2001-04-139 3. 1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2001

N. M. 3. 2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2001

2001-04-140 3. 3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 MARS 2001

## 02 AVRIL 2001

- N. M. 3. 4 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS, ANNÉE FINANCIÈRE 2001
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2001-04-141 4. 1 L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL DE GRANBY ET RÉGION : DIXIÈME BRUNCH-BÉNÉFICE
- 2001-04-142 4. 2 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE : SOIRÉE HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5. 1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO-700-91 DE FAÇON À A) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE C01-105 PAR L'AJOUT, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, DE LA VENTE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, D'ACCESSOIRES DE QUINCAILLERIE ET DE SERVICES AINSI QUE DES PRODUITS HORTICOLES ; B) DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVEMENT À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR POUR LA ZONE C01-105 »
- 2001-04-143 5. 2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION RESPECTIVE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉROS 700-67-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 700-91 DE FAÇON À A) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE C01-105 PAR L'AJOUT, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, DE LA VENTE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, D'ACCESSOIRES DE QUINCAILLERIE ET DE SERVICES AINSI QUE DES PRODUITS HORTICOLES B) DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVEMENT À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR POUR LA ZONE C01-105 »
- 2001-04-144 5. 3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-67-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 700-91 DE FAÇON À A) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE C01-105 PAR L'AJOUT, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, DE LA VENTE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, D'ACCESSOIRES DE QUINCAILLERIE ET DE SERVICES AINSI QUE DES PRODUITS HORTICOLES B) DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVEMENT À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR POUR LA ZONE C01-105 »

## 02 AVRIL 2001

2001-04-145 5.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 844-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX »

### **6. RÈGLEMENTS**

2001-04-146 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-66-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS DE DEUX LOGEMENTS OU MOINS »

2001-04-147 6.2 LECTURE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT REPORTANT L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE JUILLET 2001

### **7. AFFAIRES COURANTES**

2001-04-148 7.1 ACTE D'ACHAT DÉFINITIF DU LOT 1696 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME PAR LES ENTREPRISES JOHANNE LOISELLE INC.

2001-04-148 7.2 RÉCLAMATION RELATIVEMENT À UN PNEU ENDOMMAGÉ

N. M. 7.3 OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN ADJACENT AUX LOTS NUMÉROS 228 ET 229 DU CADASTRE DE BROME

2001-04-150 7.4 ACTE DE CESSION AFIN DE BONIFIER LES TITRES DE LA PROPRIÉTAIRE ACTUELLE DES LOTS 127-48, 127-50 ET 127-116 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME

2001-04-151 7.5 MANDAT CONCERNANT L'ANALYSE DES BESOINS EN ESPACES ET EN AMÉNAGEMENT DES INSTALLATIONS DE LOISIRS

2001-04-152 7.6 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 28 MARS 2001

2001-04-153 7.7 ACHAT D'UNE IMMOBILISATION FINANCÉE À MÊME LE SURPLUS – EXERCICE FINANCIER 2001

2001-04-154 7.8 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2001

2001-04-155 7.9 DÉPENSES DE RÉPARATIONS, À LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX, FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE

## 02 AVRIL 2001

- |             |           |   |
|-------------|-----------|---|
| 2001-04-156 | 7. 10     | FONDATION RICHARD TREMBLAY, SERVICE PREMIERS RÉPONDANTS : ANNULATION DU CAUTIONNEMENT   |
| 2001-04-157 | 7. 11     | AJUSTEMENTS RÉSULTANT DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES EN VIGUEUR AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2000  |
| 2001-04-158 | 7. 12     | DEMANDE FAITE PAR LA VILLE DE BROMONT, AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, D'UN DÉLAI POUR DÉPOSER SES INTENTIONS CONCERNANT LA CARTE POLICIÈRE DU QUÉBEC        |
| 2001-04-159 | 7. 13     | SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF  |
| N. M.       | 7. 14     | DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE   |
| 2001-04-160 | 7. 15     | DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC DE 2001  |
| 2001-04-161 | 7. 16     | APPEL D'OFFRES – MACHINERIE – GRANULAT – PAVAGE   |
| 2001-04-162 | 7. 17     | DEMANDE DE MODIFICATION DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DES NEIGES USÉES  |
| 2001-04-163 | 7. 18     | RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL : PROJET DE LOI NUMÉRO 182   |
| 2001-04-164 | 7. 19     | PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'INCARCÉRATION ET À LA GARDE DE PRÉVENUS   |
| 2001-04-165 | 7. 20     | REQUÊTE POUR LA PERMISSION DE POURSUITE   |
| N. M.       | 7. 21     | PROTOCOLE D'ENTENTE SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS (ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE) ET DES PLATEAUX RÉCRÉATIFS DE LA VILLE DE BROMONT |
| 2001-04-166 | 7. 22     | CONTRAT DE DÉNEIGEMENT  |
| 2001-04-167 | 7. 23     | ROUTE VERTE – LIEN ENTRE BROMONT ET SUTTON  |
| 2001-04-168 | 7. 24     | RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT  |
| 2001-04-169 | 7. 25     | RÉCLAMATION DE MONSIEUR YANN CHARPENTIER  |
| 2001-04-170 | 7. 26     | DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SALVADOR  |
|             | <b>8.</b> | <b>AFFAIRES DU PERSONNEL</b>  |
| 2001-04-171 | 8. 1      | RÉMUNÉRATION DES ÉTUDIANTS, ÉTÉ 2001  |
| 2001-04-172 | 8. 2      | PROGRAMME « PLACEMENT CARRIÈRE, ÉTÉ »   |

## 02 AVRIL 2001

- 2001-04-173 8.3 RÈGLEMENT DES GRIEFS NUMÉROS 00-1, 01-01 ET 01-02
- 2001-04-174 8.4 FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES 2001
- 2001-04-175 8.5 ADOPTION DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 26 MARS 2001
- 2001-04-176 8.6 AUTORISATION DE SIGNATURE EN L'ABSENCE DE MADAME DANIELLE RIOUX, TRÉSORIÈRE
- 2001-04-177 8.7 GRIEFS NUMÉROS 01-03 ET 01-04
- 2001-04-178 8.8 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR LA GÉOMATIQUE
- 9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST TENUE LE 28 FÉVRIER 2001
- N. M. 9.2 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LE DOSSIER DE MADAME DIANE BLANCHARD ET DE MONSIEUR RONALD CAOUCETTE
- N. M. 9.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GUY CHEVRETTE, MINISTRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA VILLE DE BROMONT
- N. M. 9.4 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 8 MARS 2001
- N. M. 9.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME MARIE-JOSÉ REID, ADJOINTE EXÉCUTIVE, CABINET DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR RELATIVEMENT À LA DEMANDE D'INCLURE L'AÉROPORT DE BROMONT DANS LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES
- 10. VARIA**
- 2001-04-179 10.1 MANDAT DONNÉ À MAÎTRE DÉPÉRÉ
- 2001-04-180 10.2 ABOLITION DU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR DE LA GESTION DU TERRITOIRE
- 2001-04-181 10.3 NOMINATION DE MONSIEUR NICOLAS ROUSSEAU AU POSTE DE DIRECTEUR DE LA GESTION DU TERRITOIRE

02 AVRIL 2001

2001-04-182	10. 4	DÉMISSION DE MONSIEUR ANDRÉ BENOÎT
2001-04-183	10. 5	MANDAT DONNÉ À LA FIRME PLANIGEST-CONSEIL INC.
2001-04-184	10. 6	MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE AFIN DE RÉDIGER UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE
N. M.	11.	<b>INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX</b>
	12.	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
2001-04-185	13.	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

**2001-04-137**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- les sujets numéros 7. 3, 7. 14 et 7. 21 sont reportés à une séance subséquente.
- le sujet numéro 3. 4 aurait dû se lire de la façon suivante :  

3. 4           DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT  
DES VÉRIFICATEURS, ANNÉE FINANCIÈRE 2000

**ADOPTÉ**

02 AVRIL 2001

**2001-04-138**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 MARS 2001**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal tenue le 20 mars 2001.

**ADOPTÉ**

**2001-04-139**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
MARS 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2000, sauf pour le chèque émis portant le numéro 5592 (montant de 570,23 \$), au montant de **HUIT CENT SOIXANTE-SIX MILLE QUATRE CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS ET VINGT CENTS (866 434,20 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE  
MARS 2001**

02 AVRIL 2001

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mars 2001. Le montant des permis émis durant le mois de mars 2001 se chiffre à **UN MILLION QUATRE CENT TREIZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS (1 413 850 \$)**.

**2001-04-140**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES  
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 MARS  
2001**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 14 mars 2001.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DES  
VÉRIFICATEURS, ANNÉE FINANCIÈRE 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2000.

**2001-04-141**

**L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL DE  
GRANBY ET RÉGION : DIXIÈME BRUNCH-BÉNÉFICE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



02 AVRIL 2001

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT TRENTE DOLLARS (130,00 \$)**, taxes incluses si applicables, à l'Association des parents et amis du malade mental de Granby et région, somme représentant l'achat de deux (2) billets pour le dixième brunch-bénéfice au profit de ladite association.

**ADOPTÉ**

**2001-04-142**

**SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE : SOIRÉE HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal décline l'invitation à participer au souper-soirée en hommage aux bénévoles organisé par le Comité organisateur de la semaine de l'action bénévole.

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 700-91 DE FAÇON À A) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE C01-105 PAR L'AJOUT, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, DE LA VENTE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, D'ACCESSOIRES DE QUINCAILLERIE ET DE SERVICES AINSI QUE DES PRODUITS HORTICOLES ; B) DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVEMENT À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR POUR LA ZONE C01-105**

Monsieur le conseiller ONIL COUTURE donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 700-91 de façon à a) modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone C01-105 par l'ajout, à titre d'usage spécifiquement permis, de la vente de matériaux de construction, d'accessoires de quincaillerie et de services ainsi que des produits horticoles ; b) de prévoir des dispositions spécifiques relativement à l'entreposage extérieur pour la zone C01-105.

02 AVRIL 2001

**2001-04-143**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION RESPECTIVE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉROS 700-67-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 70091 DE FAÇON À A) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE C01-105 PAR L'AJOUT, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, DE LA VENTE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, D'ACCESSOIRES DE QUINCAILLERIE ET DE SERVICES AINSI QUE DES PRODUITS HORTICOLES B) DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVEMENT À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR POUR LA ZONE C01-105 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement numéro 700-67-2001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 70091 DE FAÇON À A) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE C01-105 PAR L'AJOUT, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, DE LA VENTE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, D'ACCESSOIRES DE QUINCAILLERIE ET DE SERVICES AINSI QUE DES PRODUITS HORTICOLES B) DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVEMENT À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR POUR LA ZONE C01-105 »;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-67-2001 lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**2001-04-144**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-67-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 700-91 DE FAÇON À A) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE C01-105 PAR L'AJOUT, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, DE LA VENTE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, D'ACCESSOIRES DE QUINCAILLERIE ET DE SERVICES AINSI QUE DES PRODUITS HORTICOLES B) DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVEMENT À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR POUR LA ZONE C01-105 »**

02 AVRIL 2001

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement numéro 700-67-2001 ;

ATTENDU la résolution numéro 2001-04-143 dispensant le greffier de faire la lecture des projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 700-67-2001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 700-91 DE FAÇON À A) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE C01-105 PAR L'AJOUT, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, DE LA VENTE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, D'ACCESSOIRES DE QUINCAILLERIE ET DE SERVICES AINSI QUE DES PRODUITS HORTICOLES B) DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVEMENT À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR POUR LA ZONE C01-105 »

**ADOPTÉ**

### **2001-04-145**

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 844-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2001-03 092 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le projet de règlement numéro 844-2001 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX ».

**ADOPTÉ**

02 AVRIL 2001

**2001-04-146**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-66-2001 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 700-91,  
TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES  
CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES APPLICABLES À  
L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS DE DEUX  
LOGEMENTS OU MOINS »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2001-03-093 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QU'aucune personne n'a fait de demande pour la tenue d'un registre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 700-66-2001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS DE DEUX LOGEMENTS OU MOINS »

**ADOPTÉ**

**2001-04-147**

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT REPORTANT L'ASSEMBLÉE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE JUILLET 2001**

ATTENDU QUE les membres ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

02 AVRIL 2001

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 847-2001 intitulé « RÈGLEMENT REPORTANT L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE JUILLET 2001 ».

**ADOPTÉ**

**2001-04-148**

**ACTE D'ACHAT DÉFINITIF DU LOT 1696 DU CADASTRE DU  
CANTON DE BROME, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME  
PAR LES ENTREPRISES JOHANNE LOISELLE INC.**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de vente rédigé par Monsieur Michel Brunet, notaire, relativement à la vente définitive par la Ville de Bromont à Les Entreprises Johanne Loiseau inc. du lot 1696 du cadastre du Canton de Brome, circonscription foncière de Brome, suite à une vente pour taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ou, en son absence, le maire suppléant et Monsieur Pierre Simionneau, greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

**ADOPTÉ**

**2001-04-149**

**RÉCLAMATION RELATIVEMENT À UN PNEU ENDOMMAGÉ**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Irène Belval relativement au bris d'un pneu, sur la rue Shefford ;

ATTENDU QUE l'entretien de la rue Shefford incombe au ministère des transports du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

02 AVRIL 2001

QUE la Ville de Bromont ne peut dédommager Madame Belval pour son pneu,

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN ADJACENT AUX LOTS NUMÉROS  
228 ET 229 DU CADASTRE DE BROME**

Le sujet numéro 7. 3 est reporté à une séance subséquente.

**2001-04-150**

**ACTE DE CESSION AFIN DE BONIFIER LES TITRES DE LA  
PROPRIÉTAIRE ACTUELLE DES LOTS 127-48, 127-50 ET 127-116 DU  
CADASTRE DU CANTON DE BROME**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'acte de vente par la Ville de Bromont à Monsieur Germain Désourdy des lots 127-48, 127-50 et 127-116 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier, Monsieur Pierre Simoneau ou, en son absence, la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

**ADOPTÉ**

**2001-04-151**

**MANDAT CONCERNANT L'ANALYSE DES BESOINS EN ESPACES  
ET EN AMÉNAGEMENT DES INSTALLATIONS DE LOISIRS**

**02 AVRIL 2001**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de services de la firme Sodem, recherche et développement, LeMoyne Lapointe Magne, relativement à l'analyse des besoins en espaces et aménagement préliminaire, datée de mars 2001 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Sodem recherche et développement, LeMoyne Lapointe Magne relativement à l'analyse des besoins en espaces et aménagement préliminaire, conformément à l'offre de services datée de mars 2001.

QUE ledit mandat soit consenti pour la somme de **HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (8 550 \$)**, taxes applicables en sus.

QUE les termes de paiement soient les suivants :

30% au dépôt du rapport d'état de la situation ;  
60% au dépôt du rapport préliminaire ;  
10% au dépôt du rapport final.

**ADOPTÉ**

### **2001-04-152**

#### **AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 28 MARS 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que déposés, les amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 mars 2001 et d'autoriser la trésorière à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

### **2001-04-153**

#### **ACHAT D'UNE IMMOBILISATION FINANCÉE À MÊME LE SURPLUS – EXERCICE FINANCIER 2001**

02 AVRIL 2001

ATTENDU la résolution no 2001-01-011 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants:

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANTS
Développement	Affichage autoroutier	(5 445,78 \$)
Développement	Affiche du Centre d'information économique	5 445,78 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **CINQ MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS ( 5 445,78 \$)** à même le surplus accumulé pour financer des dépenses en immobilisations.

D'annuler la somme de **CINQ MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS ( 5 445,78 \$)** à même le surplus accumulé pour financer les dépenses en immobilisations.

**ADOPTÉ**

**2001-04-154**

**ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2001**

ATTENDU la résolution 2001-01-012;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants:

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANTS
Loisirs	Centre communautaire	(71 346 ,00\$)
Développement	Terrain	71 346,00 \$



02 AVRIL 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds de roulement pour un montant de **SOIXANTE ET ONZE MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (71 346,00 \$)**

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **SOIXANTE ET ONZE MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (71 346,00 \$)** pour financer les écarts excédentaires de certains achats prévus et que la dite somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

**ADOPTÉ**

**2001-04-155**

**DÉPENSES DE RÉPARATIONS À LA CENTRALE DE TRAITEMENT  
DES EAUX FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE**

ATTENDU le règlement 841-2000 intitulé « réserve financière pour financer des réparations d'infrastructures reliées à l'alimentation, au traitement et à la distribution de l'eau potable »;

ATTENDU les recommandations de Monsieur Nicolas Rousseau, directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les dépenses suivantes soit prélevées à même la réserve pour les réparations d'infrastructures reliées à l'alimentation, au traitement et à la distribution de l'eau potable :

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>DÉPENSES NETTES</b>
Contrôles Laurentides	Programmation des pompes hautes pressions	1 390,04 \$
Contrôles Laurentides	Pièces et accessoires pour augmenter espaces libres	8 859,81 \$
Contrôles Laurentides	Coût de main d'œuvre	4 250,04 \$
Contrôles Laurentides	Coût de main d'œuvre – délestage des contrôleurs	6 833,60 \$

Contrôles Laurentides	Électrowash complet du système RS-3	1 977,36 \$
Contrôles Laurentides	Coût pour l'achat d'un clavier d'ingénierie	1 192,61 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>24 503,46 \$</b>

**ADOPTÉ**

**2001-04-156**

**FONDATION RICHARD TREMBLAY, SERVICE PREMIERS RÉPONDANTS : CAUTIONNEMENT**

ATTENDU la résolution 2000-01-006 intitulée « Fondation Richard Tremblay, service premiers répondants – Bromont » où la Ville de Bromont se portait caution pour une somme de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000\$)**;

ATTENDU que l'événement, soit le tirage d'un véhicule dans le cadre d'une campagne de financement de l'organisme, a été réalisé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution 2000-01-006.

**ADOPTÉ**

**2001-04-157**

**AJUSTEMENTS RÉSULTANT DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2000**

ATTENDU l'entrée en vigueur des modifications de la comptabilité municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2000;

ATTENDU QU'afin de s'assurer que les modifications aux règles comptables aient le moins d'effet possible sur les comptes de taxes, des mesures transitoires ont été prévues. Ces mesures transitoires s'appliquent aux revenus et aux dépenses antérieurs à l'année 2000 et non enregistrés au 31 décembre 1999;

02 AVRIL 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les mesures transitoires relatives aux nouvelles normes comptables selon les méthodes suivantes :

Revenus : Les intérêts, amendes et droits de mutation courus à recevoir au 31 décembre 1999 ont été complètement imputés à l'exercice financier 2000.

Dépenses : Les salaires et avantages sociaux accumulés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000 ont été complètement imputés à l'exercice financier 2000.

Les intérêts courus sur la dette à long terme sont amortis selon l'échéancier de la dette.

Les ajustements résultant des nouvelles normes comptables en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 sont répartis à l'exercice financier 2000 de la façon suivante :

	<b>SOLDE AU 1 JANVIER 2000</b>	<b>ACTIVITÉS FINANCIÈRES - 2000</b>
<b>REVENUS</b>		
Intérêts courus à recevoir	65 218 \$	65 218 \$
Mutations courus à recevoir	20 521 \$	20 521 \$
Amendes courus à recevoir	42 524 \$	42 524 \$
	128 263 \$	128 263 \$
<b>DÉPENSES</b>		
Salaires et avantages sociaux	83 515 \$	83 515 \$
	44 748 \$	44 748 \$
<b>MONTANT NET</b>		
<b>INTÉRÊTS - DETTE À LONG TERME</b>	514 497 \$	

ADOPTÉ

**2001-04-158**

**DEMANDE FAITE PAR LA VILLE DE BROMONT, AUPRÈS DU  
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, D'UN DÉLAI POUR  
DÉPOSER SES INTENTIONS CONCERNANT LA CARTE POLICIÈRE  
DU QUÉBEC**

02 AVRIL 2001

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit déposer, le 1<sup>er</sup> octobre 2001, ses intentions concernant la carte policière au Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, la Ville de Cowansville ainsi que les municipalités de Brigham et d'East Farnham ont demandé au ministère des Affaires municipales de faire une étude de faisabilité d'un regroupement municipal ;

ATTENDU QU'avant le dépôt de ladite étude, il est assez difficile de préciser les intentions de la Ville de Bromont concernant la carte policière du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont demande au ministre de la Sécurité publique, Monsieur Serge Ménard, un délai supplémentaire pour que soient déposées les intentions de la Ville de Bromont concernant la carte policière du Québec, dans l'attente qu'une décision soit prise relativement au regroupement municipal.

**ADOPTÉ**

## **2001-04-159**

### **SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder au Théâtre de la 11<sup>e</sup> heure une première tranche de subvention de **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500 \$)**.

QUE le versement de la deuxième tranche de 2 500 \$ fasse l'objet d'une deuxième résolution du Conseil suite à certaines conditions.

D'accorder une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** à Bromont en art.

DE ne pas accorder de subvention au Club de vélo de montagne de Bromont.

**ADOPTÉ**

02 AVRIL 2001

**N. M.**

**DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE**

Le sujet numéro 7. 14 est reporté à une séance subséquente.

**2001-04-160**

**DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE  
NATIONALE DU QUÉBEC DE 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec, déposée par Monsieur Paul Boyer, directeur du Service de loisir, de la culture et de la vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Paul Boyer, directeur du Service de loisir, de la culture et de la vie communautaire soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale de 2001.

**ADOPTÉ**

**2001-04-161**

**APPEL D'OFFRES – MACHINERIE – GRANULAT – PAVAGE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder aux appels d'offres suivants :

2001-004 – Répertoire des taux de location - machinerie lourde  
2001-006 – Granulat concassé – fourniture et chargement  
2001-007 – Pavage

**ADOPTÉ**

02 AVRIL 2001

**2001-04-162**

**DEMANDE DE MODIFICATION DU PROGRAMME  
D'ASSAINISSEMENT DES NEIGES USÉES**

ATTENDU la correspondance du ministère de l'Environnement datée du 8 janvier 2001 autorisant le report de l'aménagement du site des neiges usées visé par le programme d'assainissement à l'automne 2002

ATTENDU que la Ville a mandaté le Groupe S.M. afin de préparer les plans et devis et les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un site des neiges usées

ATTENDU que la demande de certificat d'autorisation sera acheminée en août 2001 au ministère de l'Environnement

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Nicolas Rousseau à présenter au ministère de l'Environnement du Québec une demande de modification au programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées ainsi que le *Rapport révisé sur le programme d'amélioration de la gestion des neiges usées de la Ville de Bromont* réalisé par Aménatech inc., en décembre 1994, modifié le 22 avril 1999 et modifié le 15 février 2001, dossier 11826-301 99F5282001.

QUE ledit programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées soit approuvé par la Ville de Bromont et ne contrevient pas à la réglementation municipale.

QUE la Ville de Bromont s'engage à produire au mois de novembre de chaque année que durera le programme, un rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées.

QUE la Ville de Bromont, une fois que la définition des modalités du programme sera finalisée, publie à deux reprises un avis de consultation publique du programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées dans un quotidien distribué dans la région de Bromont.

QU'une preuve de publication de cet avis soit transmise au ministère de l'Environnement du Québec.

QUE la Ville de Bromont rende disponible, pour consultation publique, pour une période de 15 jours, les documents relatifs au programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées et ce, en fonction de la réglementation applicable.

QU'une confirmation écrite de la consultation publique soit transmise au ministère de l'Environnement du Québec.

02 AVRIL 2001

QUE la Ville de Bromont s'engage, pour la saison 2001-2002, à utiliser le site du secteur d'Adamsville pour le dépôt de la neige usée, lot P 460 du cadastre de Farnham, en respectant une marge de recul de 15 mètres par rapport à la rivière Yamaska.

QUE l'excédent de neige déposé sur ledit site soit transporté sur le site du chemin Compton.

QUE le site du chemin Compton, lot P 1218 du cadastre de Bromont, soit utilisé pour la saison 2001-2002, ledit site ne requérant pas de certificat d'autorisation

**ADOPTÉ**

### **2001-04-163**

#### **RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL : PROJET DE LOI NUMÉRO 182**

ATTENDU QUE le ministère du travail a présenté le 20 décembre 2000 le projet de loi numéro 182 intitulé *Loi modifiant le code du travail, instituant la commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives* ;

ATTENDU QUE ce projet de loi donne suite aux orientations ministérielles pour un Code du travail renouvelé dévoilées par la ministre du travail en mars 2000 ;

ATTENDU QUE la ministre du travail indiquait alors que ce projet de réforme constituait une étape majeure de la modernisation du cadre dans lequel s'élaborent les rapports collectifs du travail au Québec ;

ATTENDU QUE ce projet de loi ne s'attaque à aucune problématique soulevée par les employeurs municipaux ;

ATTENDU QUE , depuis plusieurs années, l'Union des municipalités du Québec revendique des amendements au *Code du travail* afin de rééquilibrer les pouvoirs de négociation entre les municipalités et leurs employés ;

ATTENDU QUE les amendements législatifs proposés ne répondent à aucune des réclamations des employeurs municipaux ;

ATTENDU, entre autres, qu'aucun amendement n'est suggéré à l'article 45 du *Code du travail* pour faciliter la sous-traitance en milieu municipal, principale revendication des municipalités ;

02 AVRIL 2001

ATTENDU QUE le Groupe de travail sur l'application des articles 45 et 46 du *Code du travail* (rapport Mireault) recommandait que le simple transfert d'activités ou de fonctions n'emporte pas le transfert de l'accréditation et de la convention collective de la municipalité au sous-traitant;

ATTENDU QUE la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales (rapport Bédard) recommandait que le *Code du travail* soit amendé, préalablement à tout changement aux structures municipales, pour que les articles 45 et 46 ne s'appliquent pas aux cas de sous-traitance quand il s'agit d'un simple transfert de fonction chez le sous-traitant (recommandation numéro 104) ;

ATTENDU QUE la problématique d'application de l'article 45 du *Code du travail*, dénoncée à maintes reprises par les employeurs municipaux, a été reconnue par ces groupes de travail indépendants ;

ATTENDU QUE la sous-traitance introduit une souplesse et une efficacité accrue dans la gestion municipale, ce qui permettrait aux municipalités d'offrir à leurs citoyens des services mieux adaptés et concurrentiels ;

ATTENDU QU'en pratique, les municipalités ne peuvent accorder de travaux en sous-traitance sans qu'une décision d'un commissaire du travail constate une concession partielle d'entreprise ;

ATTENDU QUE, dans une entrevue accordée à Robert Dutrisac du quotidien *Le Devoir*, en août dernier, le vice-premier ministre d'alors et actuel Premier ministre, affirmait à propos de la sous-traitance : « [ . . . ] Ce qui n'a pas de sens, c'est que Québec se mette à l'écart de toutes les autres économies occidentales. Le Québec, c'est la cinquième puissance aérospatiale du monde., c'est l'univers même de la sous-traitance, alors ne peut pas se mettre à part. » ;

ATTENDU QUE les municipalités sont privées du droit de lock-out, créant ainsi un déséquilibre du rapport de force en faveur du syndicat ;

ATTENDU QUE le législateur a déjà adopté des régimes particuliers au milieu municipal, à savoir :

- ➔ L'arbitrage de différends chez les policiers et les pompiers ;
- ➔ L'application de la loi 102, *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal*, permettant de reporter de deux ans la durée des conventions collectives et de réduire de 1% les dépenses afférentes à la rémunération et aux avantages sociaux ;
- ➔ L'application de la loi 414, *Loi concernant la négociation d'ententes relatives à la réduction des coûts de main-d'œuvre dans le secteur municipal* permettant de récupérer jusqu'à 6% des coûts de main-d'œuvre et instaurant la sélection de l'offre finale ;



02 AVRIL 2001

- ➔ L'arbitrage obligatoire de la première convention collective dans le cas de regroupements municipaux, à la suite de l'adoption de la loi 124, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives de la loi 170, Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais*

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont demande instamment au gouvernement que le ministre du Travail introduise, par le biais du projet de loi numéro 182, les amendements requis afin de soustraire le milieu municipal à l'application de l'article 45 du *Code du travail*, sauf si des municipalités recouraient à la sous-traitance dans le but d'éviter ou éliminer l'accréditation syndicale.

QUE le conseil municipal de la Ville de Bromont demande instamment au gouvernement que le ministre du Travail introduise, par le biais du projet de loi numéro 182, les amendement requis afin d'accorder aux municipalités le droit de lock-out avec le maintien des services essentiels pour rétablir l'équilibre des forces entre les employeurs municipaux et leurs travailleurs.

QU'une copie de la présente résolution soit expédiée au Premier ministre du Travail, à la ministre des Affaires Municipales et de la Métropole, au député local ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉ**

**2001-04-164**

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'INCARCÉRATION ET À LA GARDE DE PRÉVENUS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil et Monsieur Réal Ouimet, directeur du service de Sécurité publique ont pris connaissance du projet de protocole d'entente entre la Ville de Bromont et la Ville de Granby relatif à l'incarcération et à la garde de prévenus ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

02 AVRIL 2001

D'adopter, tel que rédigé, le *Protocole d'entente relatif à l'incarcération et à la garde de prévenus*.

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse et Monsieur Pierre Simoneau, greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit protocole d'entente.

**ADOPTÉ**

**2001-04-165**

**REQUÊTE POUR LA PERMISSION DE POURSUITE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, Madame Danielle Rioux, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, la requête pour la permission de poursuivre relativement aux débiteurs suivants : 9034-2122 et 9034-2171 Québec inc.

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)** à l'agence de recouvrement Granby S. E. N. C. , somme représentant une avance pour couvrir les frais d'avocat.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**PROTOCOLE D'ENTENTE SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX DE  
LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS (ÉCOLE DE LA  
CHANTIGNOLE) ET DES PLATEAUX RÉCRÉATIFS DE LA VILLE DE  
BROMONT**

Le sujet numéro 7. 21 est reporté à une séance subséquente.

02 AVRIL 2001

**2001-04-166**

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU le rapport du directeur des travaux publics concernant le contrat de déneigement de Excavation et Déneigement Shefford inc.,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE ne pas reconduire le contrat de Excavation et déneigement Shefford inc pour la saison 2001-2002 et ce, pour l'ensemble de ses routes de déneigement (secteur du Lac Bromont et secteur industriel.

DE faire parvenir à Excavation et déneigement Shefford inc un avis de non-renouvellement, tel que spécifié aux documents d'appel d'offres.

**ADOPTÉ**

**2001-04-167**

**ROUTE VERTE – LIEN ENTRE BROMONT ET SUTTON**

ATTENDU QUE plusieurs installations reliées au cyclisme sont présentes sur le territoire de la Ville de Bromont, notamment la ceinture de randonnée, les pistes de vélo de montagne, le Centre Canadien de Développement du cycliste, l'Estriade, la Villageoise ;

ATTENDU QU'il y a de grandes affinités sur le plan touristique entre la Ville de Bromont et la région de Brome-Missisquoi en particulier Lac Brome et Sutton, le tout tel que plus amplement décrit dans l'étude "Plan de Développement" de l'offre touristique Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska, mai 1999, produit par le groupe D.B.S.F.

ATTENDU QUE la Ville de Bromont travaille actuellement à la réalisation d'un plan directeur des pistes multi-fonctionnelles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'aviser les responsables de la Route Verte que la Ville de Bromont désire que le lien entre Sutton et la Ville de Bromont se réalise vis-à-vis le Centre d'information économique de Bromont.

**ADOPTÉ**

02 AVRIL 2001

**2001-04-168**

**RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE CENTRE  
SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT**

ATTENDU QU'il y a lieu de rafraîchir les locaux administratifs du Centre Sportif et Culturel de Bromont ;

ATTENDU QUE d'autres travaux de rafraîchissement seront réalisés cet été dans ce bâtiment et que la direction du service doit être sur place pour superviser les travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser des dépenses d'un montant de **QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (4 350 \$)**, taxes en sus, pour le rafraîchissement des locaux administratifs du Centre sportif et culturel de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2001-04-169**

**RÉCLAMATION DE MONSIEUR YANN CHARPENTIER**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont pris connaissance de la réclamation de Monsieur Yann Charpentier ;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 604. 1 de la Loi sur les cités et villes stipule que « [la municipalité] n'est pas non plus responsable des dommages causés par l'état de la chaussé [ . . . ] » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne rembourse pas les dommages causés au véhicule conduit par Monsieur Yann Charpentier.

**ADOPTÉ**

02 AVRIL 2001

**2001-04-170**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SALVADOR**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Michel Belzil, président de la fédération québécoise des municipalités et maire de Barnston-Ouest relativement à une demande d'aide financière pour le Salvador ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne contribue pas financièrement pour le Salvador.

**ADOPTÉ**

**2001-04-171**

**RÉMUNÉRATION DES ÉTUDIANTS, ÉTÉ 2001**

ATTENDU les besoins en étudiants pour l'été 2001, que ce soit pour les remplacements des vacances des deux usines ou un stagiaire en géomatique-

ATTENDU QUE la Ville a fait des demandes de subvention dans le cadre du programme "Placement carrière-été"

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les taux horaires soient de:

- 12.65 pour le technicien en eau potable
- 12.00 pour le technicien en eaux usées
- 10.75 pour le géographe

**ADOPTÉ**

**2001-04-172**

**PROGRAMME « PLACEMENT CARRIÈRE, ÉTÉ »**

**02 AVRIL 2001**

ATTENDU le besoin en personnel pour la période d'été à l'usine de filtration, à l'usine d'épuration et en géomatique, tout en procurant des emplois d'été à des étudiants de ces secteurs

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut se prévaloir du programme "Placement carrière-été"

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE , dans le cadre du programme « Placement carrière-été » le Conseil municipal autorise Madame Marie-Jérôme Hanoul, adjointe administrative, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre la Ville de Bromont et le DRHC.

**ADOPTÉ**

**2001-04-173**

**RÈGLEMENT DES GRIEFS NUMÉROS 00-1, 01-01 ET 01-02**

ATTENDU QUE les griefs déposés sont justifiés-

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE régler les griefs de la manière suivante:

- grief numéro 00-01: payer à Monsieur Sylvain Grenier 6 1/2 heures à taux double
- grief numéro 01-01: payer à Monsieur Léopold Soucy 4 heures à taux et demie
- grief numéro 01-02: payer à Monsieur Sylvain Grenier 4 heures à taux et demie

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 2001-03-116 du 5 mars 2001

**ADOPTÉ**

02 AVRIL 2001

**2001-04-174**

**FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LA PÉRIODE DES  
FÊTES 2001**

ATTENDU l'article 9.05 de la convention collective concernant les employés de bureau et après consultation avec le syndicat-

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'hôtel de ville soit fermé du 20 décembre 2001 (au soir) au 2 janvier 2002 inclusivement, ce qui représente pour les employés de bureau trois (3) jours de congé, soit les 21, 27 et 28 décembre 2001, sans traitement ou monnayés dans leurs banques, au choix de l'employé(e).

**ADOPTÉ**

**2001-04-175**

**ADOPTION DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 26  
MARS 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que rédigée, la liste des pompiers volontaires au 26 mars 2001, liste déposée par Monsieur Pierre Henri, directeur-adjoint du service de Sécurité publique.

**ADOPTÉ**

**2001-04-176**

**AUTORISATION DE SIGNATURE EN L'ABSENCE DE MADAME  
DANIELLE RIOUX, TRÉSORIÈRE**

ATTENDU la nomination de Madame Julie Senécal à titre de comptable ;

02 AVRIL 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Julie Senécal comptable, soit autorisée à signer les chèques durant les vacances ou absence de la trésorière, Madame Danielle Rioux, annulant ainsi la résolution numéro 2000-05-203.

**ADOPTÉ**

**2001-04-177**

**GRIEFS NUMÉROS 01-03 ET 01-04**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des griefs numéros 01-03 et 01-04, déposés par le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Bromont (CSN) ;

ATTENDU la lettre de Monsieur André Benoît, gestionnaire principal, en réponse à ces griefs,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal rejette les deux (2) griefs.

**ADOPTÉ**

**2001-04-178**

**EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR LA GÉOMATIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Simon Hébert, étudiant en géographie, pour une durée de 16 semaines, à partir du 30 avril 2001, au salaire hebdomadaire de 430 \$.

**ADOPTÉ**



02 AVRIL 2001

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE  
DES  
CANTONS-DE-L'EST TENUE LE 28 FÉVRIER 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU  
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LE DOSSIER  
DE MADAME DIANE BLANCHARD ET DE MONSIEUR RONALD  
CAOUPETTE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GUY CHEVRETTE,  
MINISTRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION À LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Chevrette.

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-  
YAMASKA TENUE LE 8 MARS 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

02 AVRIL 2001

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME MARIE-JOSÉ REID, ADJOINTE  
EXÉCUTIVE, CABINET DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU  
TRÉSOR RELATIVEMENT À LA DEMANDE D'INCLURE  
L'AÉROPORT DE BROMONT DANS LE PROGRAMME  
D'INFRASTRUCTURES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Reid.

**2001-04-179**

**MANDAT DONNÉ À MAÎTRE DÉPÉRÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Maître Dupéré, de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, pour  
représenter la Ville de Bromont dans le dossier du congédiement de Monsieur  
Raoul Denis

**ADOPTÉ**

**2001-04-180**

**ABOLITION DU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET  
CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR DE LA GESTION DU  
TERRITOIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abolir le poste de directeur des travaux publics;

DE créer le poste de directeur de la gestion du territoire.

D'adopter, telle que rédigée, la description de tâches de directeur de la gestion du  
territoire ;

QUE ladite description de tâche fasse partie intégrante de la présente résolution.

02 AVRIL 2001

QUE le poste de directeur de la gestion du territoire soit classifié dans la classe 6 de l'échelle salariale des politiques et conditions de travail régissant les employés cadres et non syndiqués de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2001–04–181**

**NOMINATION DE MONSIEUR NICOLAS ROUSSEAU AU POSTE DE  
DIRECTEUR DE LA GESTION DU TERRITOIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Nicolas Rousseau au poste de directeur de la gestion du territoire ;

QUE le salaire de Monsieur Nicolas Rousseau soit celui de la classe 6, échelon 2, selon l'échelle salariale des politiques et conditions de travail régissant les employés cadres et non syndiqués de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2001–04–182**

**DÉMISSION DE MONSIEUR ANDRÉ BENOÎT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur André Benoît ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la démission de Monsieur André Benoît, effective à partir du 15 avril 2001

**ADOPTÉ**

02 AVRIL 2001

**2001-04-183**

**MANDAT DONNÉ À LA FIRME PLANIGEST-CONSEIL INC**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente entre la Ville de Bromont et la firme Planigest-conseil inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite entente.

QUE cette entente fasse partie de la présente résolution comme si récitée au long.

**ADOPTÉ**

**2001-04-184**

**MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE AFIN DE RÉDIGER UN BAIL  
EMPHYTÉOTIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Madame Maryse Gallagher, notaire afin de rédiger un bail emphytéotique entre la Ville de Bromont et une compagnie à être formée, représentée et agissant par son administrateur-fondateur Monsieur Michel Fournier.

QUE les lots faisant l'objet dudit bail sont les suivants :

<b>NUMÉROS DE LOT</b>	<b>CADASTRE</b>	<b>SUPERFICIE</b>
P292	Canton de Farnham	146 824,71 m <sup>2</sup>
P293	Canton de Farnham	177 094,05 m <sup>2</sup>
P518	Canton de Farnham	532 444,08 m <sup>2</sup>
285	Canton de Farnham	6,81 ha
P286	Canton de Farnham	58 879,44 m <sup>2</sup>
519	Canton de Farnham	24,59 ha
71a	Canton de Brome	4,44 ha
71b	Canton de Brome	1,66 ha
78	Canton de Brome	10,05 ha

02 AVRIL 2001

SAUF À DISTRAIRE :

NUMÉRO DE LOT	CADASTRE	SUPERFICIE
P518	Canton de Farnham	90 000 pi <sup>2</sup> *

\* plus ou moins

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la ville de Bromont ledit bail

**ADOPTÉ**

**N. M.**

#### **INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX**

Madame Pauline Quinlan explique les derniers développements dans le dossier des regroupements municipaux.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Jean-Pierre Barret informe le Conseil que la tour sur le mont Brome n'est plus éclairée.
- Monsieur Roger Bourque demande les coûts d'installation du centre de développement économique. Il s'informe sur le mandat donné à SODEM et sur le contrat de vente de terrains par les Constructions Estriennes à la Ville de Bromont. Il demande si la ville accorde encore des subventions pour la construction domiciliaire, Il aimerait que la mairesse intervienne pour que des passes de golf soient remises au résidants du 3<sup>e</sup> âge de Bromont.

**02 AVRIL 2001**

- Monsieur Normand Sauvé s'informe sur l'étude entreprise par SODEM sur l'utilisation des locaux des loisirs.
  
- Monsieur Serge Dion demande l'objet du bail emphytéotique. Il demande des précisions sur l'annulation du contrat de déneigement.
  
- Monsieur Robert Désourdy demande si un échéancier à été fixé relativement aux regroupements municipaux..
  
- Monsieur Côté demande qui est responsable de l'entretien de la rue Shefford.

**2001-04-185**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

**PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

---

**PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER**